

REAGIR Conditions d'adhésion, droits et devoirs du militant

Conditions d'adhésion :

- Être de nationalité gabonaise ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être de bonne moralité et jouir de ses droits civils et politiques ;
- Adhérer aux présents statuts, remplir une fiche d'adhésion, participer aux activités du Parti et verser régulièrement ses cotisations à la date échue ;
- Avoir préalablement apporté la preuve de sa démission du parti auquel on était Précédemment et éventuellement membre, l'accusé réception de la lettre de démission faisant foi ;
- Être attaché à un organe de base du parti.

Les droits du militant

Le militant a le droit de :

- Disposer d'une carte de membre,
- De participer avec voix délibérative aux débats de la structure du parti à laquelle il est rattaché et au sein de laquelle il exerce régulièrement ses activités politiques ;
- D'être électeur et éligible à tous les scrutins internes du Parti ;
- D'obtenir pleinement l'information sur la vie, les programmes et les activités du Parti ;
- De recevoir, éventuellement, l'investiture du parti aux élections nationales.

Les devoirs du militant

Le militant a l'obligation de servir le parti avec loyauté, dignité, dévouement et abnégation ; il est tenu au respect des statuts et du règlement intérieur du Parti.

Le militant doit :

- Jouir de ses droits civiques ;
- Promouvoir les idéaux du Parti ;
- Œuvrer pour l'accession des membres du parti aux structures de gestion du pouvoir d'Etat ;
- Travailler à accroître les effectifs des membres du Parti ;
- S'acquitter régulièrement de ses cotisations ;
- Participer assidument aux activités du Parti ;
- Cultiver la tolérance, la bienveillance et la solidarité au sein du Parti.

La perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- La démission ;
- L'exclusion ;
- Le non-paiement des cotisations ;
- Le décès.